CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET: Dispositif de traitement des impayés de loyer et de prévention des expulsions locatives dans le parc privé porté par l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, selon le modèle type prévu à cet effet, relative au dispositif de traitement des impayés de loyer et de prévention des expulsions locatives dans le parc privé, porté par l'agence départementale d'information sur le logement des Bouches-du-Rhône (ADIL), et d'accorder une subvention de 8 000 € pour la mise en place du projet dans les 1^{er,} 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille, pour l'année 2019, en partenariat avec l'Etat et la Ville.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité Mesdames CARREGA, BIAGGI et DALBIN, et Monsieur ROYER-PERREAUT ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées